

Arrêté n°: SL/ST/2024/ 521

Autorisation de stationnement,

Du Samedi 16 Novembre 2024, Au lundi 16 Décembre 2024, De 07h30 à 09h30, Et de 17h00 à 18h30,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route.

CONSIDERANT qu'en raison de travaux d'aménagement d'intérieur, par l'entreprise HABITAT RENOV, il est nécessaire d'autoriser le stationnement, au droit de l'Impasse de la Chaufferette.

ARRÊTONS

Article 1: L'autorisation de stationnement est donnée à l'entreprise HABITAT RENOV, au droit de l'Impasse de la Chaufferette, du Samedi 16 Novembre 2024 au lundi 16 Décembre 2024 de 07h30 à 09h30 et de 17h00 à 18h30.

Article 2: L'accès à l'Impasse sera interdit à tous les véhicules sauf riverains, au droit de l'Impasse de la Chaufferette, du Samedi 16 Novembre 2024 au lundi 16 Décembre 2024 de 07h30 à 09h30 et de 17h00 à 18h30.

Article 3: L'accès du centre-ville et de l'Impasse de la Chaufferette est règlementé avec une interdiction aux véhicules de plus de 3T5.

Article 4 : L'entreprise HABITAT RENOV devra impérativement laisser le droit à l'accès des riverains aux garages de l'impasse de la Chaufferette.

Article 5: La chaine sera ouverte par les services techniques municipaux.

Article 6: Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7: L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 0 7 NOV. 2024



Publié sur le site de la Collectivité le : 0 7 NOV. 2024

Et notifié à l'intéressé le :

0 7 NOV. 2024